

MAISON DU SPORT LAUSANNOIS
REPONSE A LA MOTION ANDREA EGGLI

Rapport-préavis N° 2004/11

Lausanne, le 1^{er} avril 2004

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité propose de consacrer chaque année une somme de 30'000 francs pour financer une Maison du Sport Lausannois (MSL) sise dans les locaux du *Centre Sport-Etudes Lausanne* à la Pontaise. Pour ce faire, elle sollicite, pour 2004, un crédit spécial de 10'000 francs, ainsi qu'un crédit spécial de fonctionnement 2004 de 22'000 francs pour l'achat d'équipement de bureautique destiné à cette même MSL.

Elle répond ainsi à la motion de Mme Andréa Eggli demandant la création d'une maison des associations sportives lausannoises.

2. Besoin d'une maison du sport lausannois

Dans notre pays, le bénévolat tient une place particulière, dans le domaine sportif comme dans beaucoup d'autres. Cependant, l'évolution de notre société, la tendance à l'individualisme ont entraîné une crise importante du bénévolat.

Dans les milieux sportifs, cette crise s'est traduite par la difficulté toujours croissante à trouver des gens prêts à prendre des responsabilités. De fait, la durée moyenne de certains mandats a crû et certains postes sont très difficilement repourvus (notamment ceux liés au secrétariat). Certes, il existe des exceptions, mais la majorité des associations et clubs sportifs de notre pays se plaignent de cette situation, qui oblige certains d'entre eux, qui disposent des moyens financiers nécessaires, à rémunérer ces postes.

Consciente de ce problème, la Municipalité, au travers de son Service des sports et de la Commission municipale des sports, a entrepris une étude afin de connaître les besoins spécifiques des clubs locaux et de savoir comment y répondre¹. Il en résulte que, quel que soit le budget, le nombre de membres, le sport pratiqué, les clubs lausannois ont besoin, outre de membres pour leurs comités, de locaux pour leur matériel, la tenue de séance et la gestion administrative.

¹ En mars 2003, afin de disposer de données à jour, un questionnaire portant sur la structure des clubs, les infrastructures et le bénévolat a été envoyé à 281 associations et clubs sportifs lausannois. 123 y ont répondu.

Interrogés sur la création d'une Maison du Sport Lausannois, ils y sont favorables à 70 % et désirent y trouver des salles de réunion et de quoi les soutenir dans leurs travaux administratifs. S'agit-il pour autant de disposer d'un secrétariat permanent (personnel et matériel) ? Non, répondent-ils à 78 %. Au vu de ces résultats, il a été décidé d'étudier la création d'un tel lieu.

3. La Maison du Sport Lausannois

Lieu de rencontre et de travail, la Maison du Sport Lausannois (MSL) doit être facilement accessible, tant par les transports publics que par des moyens privés. Pour se forger une identité, elle doit, idéalement, se situer dans une zone liée au sport. Compte tenu de la situation financière actuelle, la Municipalité a renoncé à la construction d'un nouveau bâtiment et a décidé d'utiliser des locaux existants ne demandant que de légers aménagements. Le *Centre Sport-Etudes Lausanne* (CSEL) répond à toutes les conditions et attentes. Il est situé sur le site du Stade olympique de la Pontaise, à proximité de la zone sportive de la Blécherette, un arrêt de bus le borde et il dispose de nombreuses places de parc. Ses bâtiments offrent de nombreuses possibilités pour l'accueil de séances (salles modulables) et, au prix d'un léger aménagement (achat de matériel), un bureau peut être mis à disposition. De plus, dans le cas de réunions importantes, la « salle de presse » du Stade olympique (75 places assises) est disponible.

Des contacts ont été pris avec la direction du CSEL afin de concrétiser ce projet. En particulier, il importait de déterminer les possibilités de mises à disposition, le matériel nécessaire pour que les clubs puissent travailler et le montant des prestations du personnel du CSEL (conciergerie et gestion des réservations).

4. Gestion et accueil

La MSL sera ouverte aux clubs sportifs lausannois. Sont définis ainsi les clubs et associations qui remplissent les conditions suivantes :

- vouloir développer la pratique sportive au sein de la population ;
- être constitué selon les dispositions des art. 60 et suivants du Code civil suisse (CCS) ;
- avoir statutairement son siège sur le territoire de la commune de Lausanne ;
- appartenir à une fédération sportive nationale ;
- être inscrit auprès du Service des sports.

Le Service des sports pourra, après étude, admettre des clubs ou associations qui ne répondraient pas entièrement à ces conditions .

Certains clubs disposant déjà des locaux adéquats, il apparaît que seul un nombre limité d'entre eux voudront bénéficier de la MSL. Les projections de la Municipalité tablent sur une cinquantaine de clubs durant la première année d'exploitation. La gestion des locaux (entretien et réservation) sera assurée par le personnel du CSEL et leur disponibilité adaptée aux besoins des clubs. En particulier, du fait de la structure majoritairement bénévole de ces derniers, la MSL sera ouverte en soirée (jusqu'à 22h00).

Seront mis à disposition 1 fax, 1 photocopieuse à carte, 1 PC avec imprimante, du mobilier, une armoire pour matériel de bureau, un « Flip chart », une télévision, un lecteur vidéo et un projecteur (beamer). Quant aux salles (bureau et salle de réunion), elles seront disponibles une fois par mois (non cumulable si pas utilisée durant le mois) sur réservation et selon disponibilité. Il n'y aura pas de personnel à disposition. Un règlement d'usage sera rédigé et distribué aux utilisateurs.

Une cotisation annuelle symbolique de 100 francs sera demandée.

5. Aspects financiers

Compte tenu des capacités financières limitées des clubs qui utiliseront la MSL, la Municipalité propose de soutenir financièrement la réalisation de ce projet au travers d'un crédit d'investissement pour l'acquisition du matériel de bureautique nécessaire et du budget annuel de fonctionnement du Service des sports pour les frais de conciergerie et de gestion des réservations du CSEL.

L'engagement financier de la Commune en faveur de la MSL, tel que demandé dans le présent préavis, se résume ainsi :

2004

Achat de matériel de bureautique

« Flip chart », TV, vidéo, beamer	Fr. 5'000.-	
Mobilier	Fr. 5'000.-	
Archivage	Fr. 5'000.-	
Matériel informatique	Fr. 2'000.-	
Fax	Fr. 2'000.-	
Tableau de réservation	Fr. 1'000.-	
Divers	Fr. 2'000.-	Fr. 22'000.-

Frais de conciergerie et de gestion des réservations du CSEL,
de septembre à décembre

Fr. 10'000.-

Dès 2005

Frais de conciergerie et de gestion des réservations du CSEL

Fr. 30'000.-

6. Réponse à la motion de Mme Andréa Eggli

Dans sa motion développée le 10 octobre 2000², Mme Andréa Eggli désire regrouper sous le même toit, et sur le modèle de la Maison du Sport International (MSI), les associations sportives locales et régionales, abriter les petits clubs locaux afin que leurs coûts de fonctionnement soient réduits grâce à la mise en commun de services. Elle désire faire de cette maison un pendant de la MSI qui abritera les fédérations sportives internationales.

La Maison du Sport Lausannois, telle que présentée dans le présent rapport-préavis, répond aux attentes de la motionnaire. Elle représente une solution réaliste à un coût acceptable. La Municipalité rappelle ainsi son attachement au sport amateur, base du sport d'élite, et sa volonté de maintenir le tissu associatif local. Elle constitue un projet susceptible d'évoluer en fonction des besoins et du dynamisme des clubs et associations qui la feront vivre : cours, séminaires, réseaux de bénévoles, etc.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

² BCC 2000, tome II, p. 291.

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2004/11 de la Municipalité, du 1^{er} avril 2004
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de Mme Andréa Eggli, « Pour une maison des associations sportives lausannoises » ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2004 de 22'000 francs à inscrire sous la rubrique 3800.311 « Achats d'objets mobiliers et d'installation » de la Direction Culture, Sports, Patrimoine, crédit spécial destiné à l'équipement bureautique de la Maison du Sport Lausannois sise au *Centre Sport-Etudes Lausanne*.
3. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de 10'000 francs à inscrire sous la rubrique 3800.365 « Subventions versées à des institutions privées » de la Direction Culture, Sports, Patrimoine destiné à la prise en charge par le CSEL des frais de conciergerie et de gestion des réservations de la Maison du Sport Lausannois pour la période de septembre à décembre 2004.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

François Pasche